

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT ?

Les objectifs d'apprentissage des élèves sont strictement définis par les programmes.

Cette fiche pédagogique, à destination des professeurs, vise à les accompagner dans la mise en œuvre de ce nouvel enseignement. Sans prétendre à l'exhaustivité, ni constituer un modèle, chaque fiche explicite les objectifs d'apprentissage et suggère des ressources et activités pédagogiques utilisables en classe et propose des indications bibliographiques.

Objectifs d'apprentissage

Thèmes, questionnements et objectifs d'apprentissage

(...)

Quelles sont les spécificités de l'économie du spectacle vivant ?

L'élève apprend :

(...)

- à comprendre que selon la loi de la « fatalité des coûts », le spectacle vivant se présente comme une activité économique spécifique (productivité du travail stagnante, faible impact du progrès technique, rendement d'échelle décroissant, degré de substituabilité travail-capital ; degré d'élasticité de la demande au prix) qui peut expliquer le soutien des pouvoirs publics ;
- à comprendre les stratégies que les entreprises de spectacle vivant mettent en œuvre pour lutter contre la « fatalité des coûts » (notamment, accroissement de la fréquentation et/ou de la qualité de la production, recherche de gains de productivité, développement d'activités dérivées) ;

Programme d'enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant de première S2TMD, publié au BO n° 31 du 29 août 2019

Problématique d'ensemble

En appréhendant les spécificités de l'économie du spectacle vivant, ce chapitre permet d'approfondir les acquis du chapitre consacré à l'étude du poids de la culture dans l'économie et l'emploi.

Après avoir constaté la diversité des domaines et des entreprises du spectacle vivant, les élèves seront amenés, au travers l'étude de la loi de la « fatalité des coûts », à comprendre que le spectacle vivant se présente comme une activité économique spécifique qui peut expliquer le soutien des pouvoirs publics.

Les élèves étudieront ensuite des exemples de stratégies mises en œuvre par les entreprises pour lutter contre cette fatalité des coûts croissants.

Enfin, une présentation de l'économie du spectacle vivant en France permettra aux élèves d'en comprendre les particularités liées notamment à l'importance du secteur public dans son financement et sa régulation.

Ce chapitre sera poursuivi par l'étude des principaux objectifs et évolutions de la politique culturelle en France.

Activité pédagogique 1 : La loi de la fatalité des coûts

Objectifs

Comprendre la loi de la fatalité des coûts.

Étapes et ressources

À partir de deux supports, la conférence de François Mairesse, Professeur d'économie de la culture à la Sorbonne, et l'article de Blandine Stintzy intitulé : « Arts de la scène et économie : bilan d'un mariage difficile »¹, le professeur initie les élèves à la loi de la fatalité des coûts.

Après le visionnage d'un extrait de la conférence, les élèves mettent en évidence les explications du déficit structurel des arts de la scène en raison de la faiblesse de la productivité du « secteur archaïque ».

L'article est exploité pour présenter le contexte et les modalités de l'enquête menée par W. Bowen et W. Baumol. Ces auteurs cherchaient à déterminer les raisons pour lesquelles les salles de spectacles de Broadway enregistraient une augmentation croissante de leurs coûts d'exploitation. Ils ont montré la non-profitabilité des spectacles vivants et la raréfaction de leur public.

Sur la base d'un questionnaire adapté, les élèves cherchent à expliquer pourquoi l'augmentation du prix des places est difficile, sinon impossible, en raison des caractéristiques de l'élasticité prix de la demande de services des arts de la scène. Si la sensibilité à la hausse des prix est forte (à l'exception des biens ostentatoires où elle constitue un signal d'excellence), la demande de ces services est relativement inélastique à leur baisse. Ce qui compromet à la fois les stratégies de tarif réduit et les politiques de subvention des places.

Activité pédagogique 2 : La rentabilité des spectacles musicaux en question

Objectifs

Illustrer la loi de la fatalité des coûts à travers l'étude de deux salles de spectacle.

Étapes et ressources

Après une sensibilisation à la loi sur la fatalité des coûts de William Baumol et William Bowen par le visionnage de la conférence de François Mairesse, on peut vérifier certaines hypothèses du modèle à travers une enquête économétrique réalisée par Alain Herscovici².

Une étude de cas, extraite de l'enquête, comparant l'exploitation des salles de taille moyenne (Bobino ou l'Olympia) à des lieux à très grande capacité (de type Zénith) est mise à la disposition des élèves pour comprendre la difficile rentabilité des spectacles musicaux. Le nombre de places, le prix de location de la salle et le chiffre d'affaires proposés dans un tableau servent de support aux élèves.

Après avoir montré que les salles moyennes se meurent faute de rentabilité (première hypothèse) à l'aide des données extraites des tableaux, on pourra préciser que les coûts de production des spectacles vivants musicaux progressent plus vite que la possible augmentation du prix des spectacles (seconde hypothèse). D'autant que la demande concernant les spectacles vivants est spécifique parce que caractérisée par une asymétrie. Elle très sensible à la hausse et inélastique à la baisse.

Ensuite, les élèves vérifient la rentabilité supposée des grandes salles (cf. l'effet volume augmentant le nombre de spectateurs) notamment à partir des chiffres concernant Le Zénith, dont le déficit est vérifié.

Activité pédagogique 3 : Comment lutter contre la loi de la fatalité des coûts ?

Objectifs

Comprendre des exemples de stratégies mises en œuvre pour lutter contre la fatalité des coûts.

Étapes et ressources

Un jeu de rôle peut être envisagé. Les élèves disposent d'un document retraçant les recettes et dépenses du spectacle évoqué dans l'enquête économétrique (au Zénith). Il s'agit d'un spectacle à grande échelle dont la surenchère des coûts est détaillée. Le professeur propose aux élèves d'endosser le rôle de producteur à la recherche d'éventuelles solutions pour rendre ce spectacle rentable.

Une conclusion possible sous la forme d'un texte à trous, complété par les élèves et reprenant les deux stratégies des entreprises du spectacle vivant face à la fatalité des coûts, est envisageable : effet quantité, effet qualité, produits dérivés pour optimiser les ressources.

2. Herscovici Alain, « Les coûts de production du spectacle vivant musical », in *Vibrations*, n°5, 1988, La scène, sous la direction de Louis-Jean Calvet. pp. 244-261.

Références indicatives

Articles

- **Deux articles tirés de la revue *Vibrations*, N. 5, La scène, sous la direction de Louis-Jean Calvet, 1988.**
 - Stintzy Blandine, « Arts de la scène et économie : bilan d'un mariage difficile », pp.229-243.
 - Herscovici Alain, « Les coûts de production du spectacle vivant musical », pp. 244-261.
- **Deux articles tirés de la revue *Cahiers français*.**
 - Poirson Martial, « Le spectacle vivant. Secteur en mutation », *Cahiers français*, n°382, sept-oct. 2014.
 - Saez Guy, « Quel effort public pour la culture en France ? », *Cahiers français*, n°409, mars-avril 2019.

Ouvrages

- **Benhamou Françoise, *L'économie de la culture*, coll. repères, la découverte, 2004 (chapitre 2).**
 - Urrutiaguer Daniel, *Économie et droit du spectacle vivant*, Presses Sorbonne nouvelle, 2009.
 - Barbéris Isabelle, Poirson Martial, *L'économie du spectacle vivant*, Que-sais-je ?, PUF, 2013.
 - Mairesse François et Rochelandet Fabrice, *Économie des arts et de la culture*, Armand Colin, chapitre 1, 2015, p.29-40.

Conférence

- Mairesse François, conférence donnée au lycée Pasteur de Besançon. Accessible sur internet (time code de la conférence 1.48.03" à 2.13.44" : III°« la loi sur la fatalité des coûts »).